

Rapport sur le travail forcé et l'esclavage moderne d'Investissement PSP

Office d'investissement des régimes de pensions
du secteur public

PSP Investments Holding Europe Ltd

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 : STRUCTURE, ACTIVITES, ET CHAINES D'APPROVISIONNEMENT	3
1.1 Structure	3
1.2 Activités	3
1.3 Chaînes d'approvisionnement.....	4
 PARTIE 2 : MESURES POUR PREVENIR ET ATTENUER LES RISQUES RELATIFS AU RECOURS AU TRAVAIL FORCE ET A L'ESCLAVAGE MODERNE	4
 PARTIE 3 : POLITIQUES ET PROCESSUS DE VERIFICATION DILIGENTE (DILIGENCE RAISONNABLE)...	5
3.1 Politiques.....	5
3.2 Processus de vérification diligente (diligence raisonnable).....	6
 PARTIE 4 : ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES RELATIFS AU RECOURS AU TRAVAIL FORCE ET A L'ESCLAVAGE MODERNE	7
 PARTIE 5 : MESURES DE REMEDIATION	8
 PARTIE 6 : FORMATION DES EMPLOYES	8
 PARTIE 7 : ÉVALUATION DE L'EFFICACITE	8
 PARTIE 8 : APPROBATION ET SIGNATURE	10
A. OIRPSP	10
B. PSPIHE.....	10

Introduction

Le présent rapport est soumis par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (l'« OIRPSP ») et PSP Investments Holding Europe Ltd (« PSPIHE » et collectivement, « Investissements PSP » ou « nous »), conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada* (la « Loi ») et par PSPIHE conformément à l'article 54 du *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni (le « MSA »), pour l'exercice financier commençant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2025.

PARTIE 1 : Structure, activités, et chaînes d'approvisionnement

1.1 Structure

L'OIRPSP est une société d'État créée en septembre 1999 par le Parlement du Canada en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi sur l'OIRPSP »). PSPIHE est constituée en vertu de la *Companies Act 2006* du Royaume-Uni (telle que modifiée de temps à autre) et est gérée à partir de l'Angleterre.

Pour en savoir plus sur la structure de gouvernance en matière d'investissement d'Investissements PSP, veuillez consulter notre dernier [Rapport annuel](#).

Au 31 mars 2025, Investissements PSP employait 1 087 personnes réparties entre notre siège social à Ottawa, notre bureau principal à Montréal et nos bureaux de New York, de Londres et de Hong Kong.

1.2 Activités

L'OIRPSP est l'un des plus grands investisseurs de régimes de pensions au Canada. Il gère les sommes qui lui sont transférées par le gouvernement du Canada pour la capitalisation des prestations accumulées depuis le 1^{er} avril 2000 par les participants aux régimes de pensions de la fonction publique du Canada, des Forces canadiennes (Force régulière), de la Gendarmerie royale du Canada et, depuis le 1^{er} mars 2007, des Forces canadiennes (Force de réserve) (collectivement, les « régimes »).

Conformément à la Loi sur l'OIRPSP, le mandat officiel de l'OIRPSP est le suivant:

- (i) gérer les sommes qui lui sont transférées en vertu des lois sur les pensions de retraite relatives aux régimes dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires visés par ces lois, et
- (ii) placer ses actifs en vue de générer un rendement maximal, tout en évitant les risques de perte indus et en tenant compte de la capitalisation et des politiques et exigences des régimes, ainsi que de la capacité de ces régimes à s'acquitter de leurs obligations financières.

La stratégie de l'OIRPSP prévoit une diversification par région géographique, par secteur et par produit d'investissement. Le portefeuille de l'OIRPSP est diversifié et comprend des investissements dans les marchés des capitaux, les placements privés, les titres de créance, l'immobilier, les infrastructures et les ressources naturelles. Pour en savoir plus sur l'OIRPSP, y compris ses actifs sous gestion nets, veuillez consulter notre dernier Rapport annuel.

- (iii) PSPIHE est une plateforme d'investissement de l'OIRPSP. Tous les investissements et toutes les recommandations doivent être faits en conformité avec les politiques et procédures d'approbation applicables de l'OIRPSP.
- (iv) L'OIRPSP et PSPIHE achètent des marchandises au Canada ou ailleurs pour mener à bien leurs activités.
- (v) Du fait de ses investissements, l'OIRPSP pourrait également être considéré comme contrôlant certaines entités qui pourraient participer à la production, à la vente et à la distribution de marchandises au Canada ou ailleurs, ou à l'importation au Canada de marchandises produites à l'extérieur du Canada. Les entités qui composent le portefeuille d'investissement existant de l'OIRPSP disposent de leur propre structure de gouvernance et de leurs propres équipes de gestion, et les profils de risque, les politiques, les processus de vérification diligente et les actions de ces entités restent indépendants et peuvent être significativement différents de ceux de l'OIRPSP. Ces entités ne sont pas visées par le présent rapport.

1.3 Chaînes d'approvisionnement

Investissements PSP achète un éventail de biens et de services auprès de fournisseurs externes pour mener à bien ses activités, y compris des services professionnels, comme des services de conseil, juridiques et de recrutement, des fournitures de bureau, du matériel informatique et des logiciels, des services de maintenance et d'entretien ainsi que des services de voyage. Les achats d'Investissements PSP sont principalement gérés de manière centralisée depuis son bureau de Montréal. Toutefois, PSPIHE et d'autres filiales de l'OIRPSP¹ peuvent acheter des biens comme des fournitures de bureau pour soutenir les activités des bureaux d'Investissements PSP.

Au cours de l'exercice financier clos le 31 mars 2025, Investissements PSP a acheté des biens et des services auprès d'environ 911 fournisseurs de 37 pays dans le cadre de ses opérations et de ses activités d'investissement. Nos 84 principaux fournisseurs ont représenté 80 % de nos dépenses. Environ 92 % de nos dépenses ont été effectuées auprès de fournisseurs établis au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique.

PARTIE 2 : Mesures pour prévenir et atténuer les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne

De manière générale, au cours de l'exercice financier clos le 31 mars 2025, Investissements PSP a pris les mesures suivantes pour évaluer, gérer, prévenir et/ou atténuer les risques relatifs au recours au travail forcé, au travail des enfants et à d'autres formes d'esclavage moderne (le « travail forcé et l'esclavage moderne ») dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

- Nous avons maintenu notre groupe de travail chargé exclusivement des questions liées au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne pour superviser la réalisation du présent rapport, ainsi que nos efforts en vue d'évaluer, de gérer, de prévenir et/ou d'atténuer les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne. Nous avons également établi les modalités de sa gouvernance;
- Nous avons procédé à une évaluation interne de nos politiques et procédures pour déterminer si des mises à jour étaient nécessaires concernant les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne;
- Nous avons réalisé une cartographie générale de nos chaînes d'approvisionnement directes pour les biens et les services ainsi qu'une évaluation interne des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne susceptibles d'être présents dans ces chaînes d'approvisionnement;
- Nous avons procédé à une évaluation externe des risques liés au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne susceptibles d'être présents dans nos chaînes d'approvisionnement directes de biens;

¹ D'autres filiales de l'OIRPSP achètent des marchandises au Canada ou ailleurs pour mener à bien leurs activités, mais ces achats ne représentent que des transactions très mineures. Selon les directives à l'intention des institutions fédérales publiées par Sécurité publique Canada, ces filiales ne font donc pas rapport aux termes de la Loi.

- Nous avons réalisé une cartographie générale (selon les pays et les secteurs) de nos investissements gérés à l'interne et de certains investissements gérés à l'externe pour toutes les catégories d'actifs;
- Nous avons dispensé une formation sur le recours au travail forcé et à l'esclavage moderne dans le cadre i) de la formation générale sur le [Code de conduite](#) (le « Code ») proposée à notre personnel et ii) d'une formation plus spécifiquement ciblée proposée aux équipes d'investissement et à d'autres groupes d'affaires dont les fonctions peuvent comprendre la reconnaissance des risques liés au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne;
- Nous avons finalisé notre Code de conduite des fournisseurs (le « Code des fournisseurs ») qui définit les normes qu'Investissements PSP s'attend à ce que ses fournisseurs directs de biens et de services respectent, y compris l'interdiction de toute forme de travail forcé et d'esclavage moderne;
- Nous avons conçu et/ou mis à jour nos cadres, procédures, contrôles ou outils afin d'améliorer notre capacité à cerner et à atténuer les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne dans le cadre de nos activités opérationnelles et d'investissement et de nos chaînes d'approvisionnement directes en biens et services, et de nous conformer à nos obligations en vertu de la Loi et du MSA.

Ces mesures sont présentées plus en détail dans le présent Rapport.

PARTIE 3 : Politiques et processus de vérification diligente (diligence raisonnable)

3.1 Politiques

Les principales politiques et procédures qui ont soutenu l'approche d'Investissements PSP à l'égard de l'évaluation et de la gestion des risques importants relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne au cours de cet exercice sont les suivantes :

Nos lieux de travail	Notre Code, le Manuel de l'employé et du consultant et les règles qui s'y rapportent décrivent les principes directeurs et les lignes directrices communs que les administrateurs, les employés et les consultants d'Investissements PSP doivent respecter. Il s'agit notamment d'agir de manière appropriée et avec intégrité, de promouvoir le respect, l'inclusion et l'équité sur les lieux de travail, et de favoriser un environnement de travail sûr, respectueux et responsable. Le Code fait état de la ligne de signalement qui permet le signalement de préoccupations ou de violations du Code sans crainte de représailles. Le non-respect du Code peut entraîner des mesures disciplinaires. Nous avons défini une procédure interne en matière de ressources humaines concernant le refus d'un travail dangereux. Conformément à la partie II du <i>Code canadien du travail</i> et à la <i>Employment Rights Act 1996</i> du Royaume-Uni, cette procédure décrit les mesures à prendre si un employé estime qu'une situation sur le lieu de travail représente un danger pour lui.
----------------------	--

Notre approche de gestion des activités d'investissement en fonction des risques	Notre Énoncé sur l'appétit pour le risque décrit notre appétit, notre attitude et notre tolérance à l'égard de divers risques susceptibles de survenir dans le cadre de nos activités d'investissement et, à ce titre, vise à fournir des critères de base pour nos procédures de vérification diligente. Cet énoncé comprend des considérations liées au travail forcé et à l'esclavage moderne qui sont prises en compte en lien avec nos risques liés à l'investissement et nos risques non liés à l'investissement, par exemple, les risques pour les personnes; les risques juridiques, contractuels ou réglementaires découlant du non-respect de lois ou de règlements; les risques de criminalité financière et de fraude; et les risques opérationnels (y compris en matière de santé et de sécurité). Nous avons également publié une nouvelle procédure interne de gestion des risques. Dans le cadre de cette procédure, les équipes d'investissement doivent remplir un questionnaire standard qui porte notamment sur les questions sociales, dont les violations des droits de la personne, le travail forcé et l'esclavage moderne, s'ils sont pertinents à l'investissement. Nous disposons également de politiques et de procédures en matière d'investissement durable qui soutiennent l'intégration de facteurs importants liés au développement durable dans nos activités d'investissement, dans le but de rehausser la capacité d'adaptation de notre portefeuille et de contribuer à la création de valeur à long terme. Ces politiques et procédures visent à atténuer le risque de problèmes importants relatifs à nos investissements, y compris des problèmes relatifs au travail forcé et à l'esclavage moderne.
Notre approvisionnement en biens et services	Notre Politique d'approvisionnement et les procédures connexes régissent notre approche en matière de pratiques d'approvisionnement transparentes et équitables. Investissements PSP a élaboré un Code des fournisseurs à l'intention de ses fournisseurs directs de biens et de services, comme décrit ci-dessous dans la section « <i>Processus de vérification diligente (diligence raisonnable)</i> » – « <i>Notre approvisionnement en biens et services</i> ».

La surveillance des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne au niveau du conseil d'administration incombe principalement i) au Comité de placements et de risques qui supervise la fonction d'investissement et de gestion des risques d'Investissements PSP; ii) au Comité de gouvernance, qui est chargé de surveiller les activités d'investissement durable d'Investissements PSP et de surveiller le respect du Code; et iii) au Comité d'audit, qui examine et approuve la Politique d'approvisionnement d'Investissements PSP.

3.2 Processus de vérification diligente (*diligence raisonnable*)

Investissements PSP a mis en place ou élaboré des processus de vérification diligente ou des outils destinés à contribuer à cerner et à évaluer les situations susceptibles d'avoir des répercussions négatives et importantes sur nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, à suivre la mise en œuvre des mesures visant à résoudre ces situations et les résultats de ces mesures sur nos activités, à communiquer la façon dont ces répercussions sont traitées et à prévoir des mesures correctives appropriées.

a. Nos lieux de travail

Investissements PSP présente généralement un risque plus faible de recours au travail forcé et à l'esclavage moderne sur nos lieux de travail, car nous faisons appel à des employés ou à des consultants qualifiés, permanents et principalement à temps plein, dont le salaire n'est pas inférieur au salaire de subsistance. Avant d'entrer au service d'Investissements PSP, les employés et consultants potentiels font l'objet de vérifications préalables.

Nos employés et consultants sont tenus de respecter notre Code, ainsi que les règles et politiques applicables. Leurs responsabilités et obligations aux termes de ces documents leur sont régulièrement rappelées.

b. Notre approche de gestion des activités d'investissement en fonction des risques

Avant de procéder à un investissement, nos équipes d'investissement s'efforcent de déterminer si un investissement ou une relation est approprié et conforme aux politiques et à la tolérance au risque d'Investissements PSP en effectuant une vérification diligente et/ou en examinant les évaluations des risques. Notre processus de vérification diligente des investissements est conçu pour recenser et évaluer les risques importants, notamment les répercussions négatives et importantes sur les droits de la personne, comme le travail forcé et l'esclavage moderne. Les risques importants, cernés dans le cadre de la vérification diligente des investissements ou au cours du cycle d'investissement ultérieur à l'occasion d'un suivi continu, sont portés à la connaissance de l'échelon approprié au sein de l'organisation pour une discussion plus approfondie et une communication de la façon dont ces répercussions sont ou seront traitées.

c. Notre approvisionnement en biens et services

Investissements PSP a finalisé un Code des fournisseurs qui définit les normes qu'Investissements PSP s'attend à ce que ses fournisseurs directs de biens et services respectent. Le Code des fournisseurs comprend des clauses relatives à des conditions de travail justes et sécuritaires, à une rémunération appropriée et à l'interdiction de toute forme de recours au travail forcé et à l'esclavage moderne. Ce code a été lancé à l'interne au cours du présent exercice financier et devrait être déployé auprès de tous les fournisseurs directs au cours du prochain exercice. Investissements PSP s'attend à ce que les fournisseurs adoptent le Code des fournisseurs s'ils ne disposent pas de leur propre code.

Au cours du présent exercice financier, nous avons continué à utiliser nos outils destinés à cerner les pays ou les secteurs qui présentent des risques plus élevés de recours au travail forcé et à l'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement directes de biens et de services.

PARTIE 4 : Évaluation et gestion des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne

Tel qu'indiqué ci-dessus, Investissements PSP présente généralement un risque plus faible de recours au travail forcé et à l'esclavage moderne sur nos lieux de travail.

Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié composé d'investissements dans différentes catégories d'actifs. Les investissements dans certains pays ou secteurs peuvent présenter des risques plus élevés en matière de recours au travail forcé ou à l'esclavage moderne. Nos cadres, nos processus et nos outils visent à améliorer notre capacité à cerner les risques importants relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne dans le cadre de nos activités d'investissement en fonction de certains facteurs, comme les pays et les secteurs d'activité. Nous avons réalisé une cartographie générale (selon les pays et les secteurs) de nos investissements gérés à l'interne et de certains investissements gérés à l'externe pour toutes les catégories d'actifs;

Nous avons également réalisé une cartographie générale des chaînes d'approvisionnement directes d'Investissements PSP pour l'acquisition de biens et services par pays ou type de bien et, en nous appuyant sur cette cartographie, nous avons procédé à une évaluation interne des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne susceptibles d'être présents dans ces chaînes d'approvisionnement. Nous avons également procédé à une évaluation externe des risques liés au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne susceptibles d'être présents dans nos chaînes d'approvisionnement directes de biens; À la lumière de ces évaluations, nous avons déterminé qu'Investissements PSP présente un risque plus faible de recours au travail forcé et à l'esclavage moderne en ce qui a trait à nos chaînes d'approvisionnement directes.

La gestion des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne repose sur les efforts et la collaboration de plusieurs fonctions, comme nous l'avons expliqué plus haut.

PARTIE 5 : Mesures de remédiation

Investissements PSP mise sur l'utilisation de ses mécanismes de signalement existants pour l'aider à déceler les incidents ou les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne chez Investissements PSP et, là où cela est approprié, dans le cadre de notre approche à la remédiation au travail forcé et à l'esclavage moderne.

Investissements PSP dispose d'une ligne de signalement qui permet le signalement de préoccupations ou de violations du Code sans crainte de représailles. Cette ligne est disponible et accessible sur le site Web d'Investissements PSP et les utilisateurs peuvent effectuer des signalements en toute confidentialité. Les préoccupations ou les violations signalées au moyen de la ligne de signalement sont communiquées au responsable de la conformité de l'OIRPSP et au Comité de gouvernance. Diverses mesures peuvent être prises pour enquêter sur les plaintes reçues et y répondre. La mesure appropriée dans chaque cas est déterminée après consultation des équipes appropriées et pourrait inclure, le cas échéant, des mesures de remédiation pour la perte de revenus.

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2025, Investissements PSP n'a reçu aucune plainte et n'a découvert aucune situation en lien avec le travail forcé et l'esclavage moderne concernant ses lieux de travail ou ses chaînes d'approvisionnement par l'entremise de la ligne de signalement.

PARTIE 6 : Formation des employés

Investissements PSP estime que la formation est importante pour sensibiliser le personnel au sein de l'organisation et renforcer ses capacités à atténuer les risques et à porter les préoccupations à la connaissance des échelons appropriés. De la formation est dispensée de façon continue, y compris au cours de cet exercice financier, en lien avec notre Code, nos politiques de ressources humaines, la conformité et le thème plus général de l'investissement durable.

Investissements PSP a élaboré une formation sur la reconnaissance des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne. Des séances de formation ont été offertes aux équipes d'investissement et à d'autres groupes d'affaires dont les fonctions peuvent comprendre la reconnaissance de tels risques, notamment l'Approvisionnement.

Tous les employés et consultants sont informés de l'existence de la ligne de signalement dans le cadre de la formation sur le Code. Les nouveaux employés sont tenus de suivre une formation sur le Code au moment de leur entrée en fonction, et tous les employés et consultants doivent suivre une formation annuelle obligatoire sur le Code. Nous avons ajouté de l'information sur le travail forcé et l'esclavage moderne dans notre formation obligatoire sur le Code afin de favoriser l'accroissement de la sensibilisation de l'ensemble de notre personnel.

Des séances de formation sont également organisées régulièrement afin de renseigner les équipes d'investissement de toutes les catégories d'actifs sur les tendances, les risques et les opportunités liés au développement durable, et afin de leur fournir des outils appropriés pour cerner et évaluer les risques liés au développement durable, y compris les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne.

PARTIE 7 : Évaluation de l'efficacité

Notre approche en matière d'évaluation de l'efficacité des mesures visant à prévenir et à atténuer les risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement consiste à :

- Recueillir et surveiller des données sur nos lieux de travail obtenues au moyen de sondages auprès des employés ou de nos mécanismes de signalement;
- Faire le suivi des employés qui ont terminé la formation sur le Code;
- Surveiller les points de données relatifs au comportement éthique et au développement durable; et
- Procéder à des examens réguliers de nos politiques et procédures, y compris celles qui soutiennent la prévention et l'atténuation des risques relatifs au recours au travail forcé et à l'esclavage moderne.

PARTIE 8 : Approbation et signature

A. OIRPSP

Conformément aux exigences de la Loi, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'OIRPSP. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Maryse Bertrand

Présidente du conseil d'administration de l'OIRPSP



« J'ai le pouvoir de lier l'OIRPSP. »

26 mai 2025

B. PSPIHE

PSPIHE s'engage à respecter des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Le conseil d'administration de PSPIHE est le principal responsable de l'établissement des rapports prévus par la législation britannique (y compris la MSA), en collaboration avec le secrétaire de la société.

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de PSPIHE le 19 avril 2024 et signée par deux administrateurs.

Richard Chang

Administrateur de PSPIHE



26 mai 2025

Stéphane Jalbert

Administrateur de PSPIHE



26 mai 2025